Image not found or type unknown

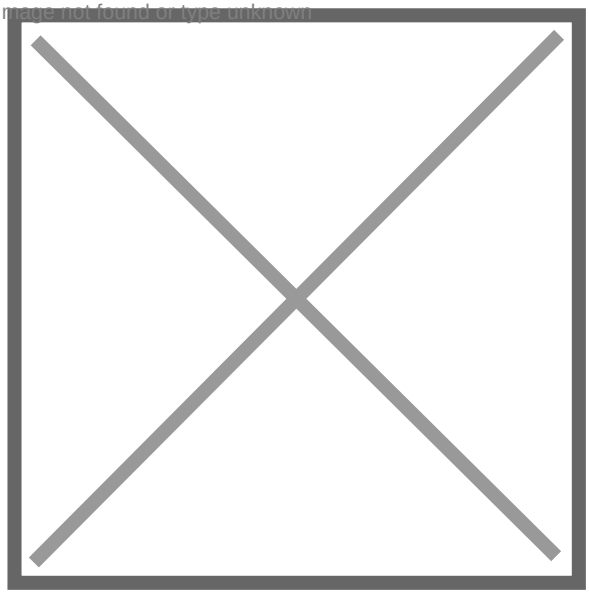

Demande de renseiment sur le decret de naturalisation

Par **ouassif**, le **30/09/2008** à **15:48**

voilà,il ya 4 ans que j'ai demandé le decret de naturalisation de mon grand-pére qui nai en1852 auprés de la sous-direction de naturalisation de REZEet rien ma était transmi aucune réponse à ce jours,à votre information je suis Algerien,et maintenent je c'est pas quoi faire.Je veus savoir qu'est-ce-que je doit faire .

Par **citoyenalpha**, le **02/10/2008** à **06:00**

Bonjour

Avant 1924 les décrets de naturalisation étaient publiés au Bulletin des Lois, consultable au Service des archives du département de domiciliation de votre grand père au moment de sa naturalisation.

Ces copies ne sont pas transmises pas voie postale.

Pour la loire Atlantique (REZE)

Contactez Mr Philippe Charon au 02 51 72 93 20 ou par mail : archives@cg44.fr pour de plus amples informations

J'ai trouvé ce site aussi qui apparemment aurait accés au décret de naturalisation de cette

époque :

http://www.genealogie.com/v4/forums/recherches-genealogiques-demande-de-la-copie-integrale-du-decret-de-naturalisation-de-mon-pere-t1071964.html

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés